

ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS

(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER (Joindre un plan)

Rue : de Kerprich n° : Parkis 55 tronçon :

NATURE DES TRAVAUX

Pose de fourreaux et chambres télécom dans le cadre du projet Nouvelle Fibre

Travaux exécutés par une entreprise

Permission de voirie :

N° : Date :

Travaux exécutés en régie par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud

Service :

PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)

Du : 28 / 05 / 2018 Au : 15 / 06 / 2018

MODE D'EXPLOITATION

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse	X		30 Km/h
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécie	X		
Alternat inférieur à 100 m	X		Suivant schéma CF 24
B15/C18			
K10			
Feux tricolores	X		

CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : SOGEA EST BTP - Rue du Général Rascas BOULAY MOSELLE

Personne responsable du chantier : Thomas BOUSSES

Téléphone de permanence chantier 24h/24 : 03 87 65 09 93

Maître d'œuvre / d'ouvrage :

Date :

Signature / cachet

Entreprise : SOGEA

Date : 22.05.2018

Signature / cachet

SOGEA EST BTP

Rue du Général de Rascas

57220 BOULAY MOSELLE

Tel 03 87 65 88 90 - Fax 03 87 66 97 93

Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

- oui
- Oui, avec les restrictions suivantes :
- Non, au motif suivant :
- Aucune permission de voirie n'est délivrée
 - Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
 - Autre :

A Sarrebourg, le 23-05-2018

Signature / cachet



Pour le Maire
L'adjoint délégué

Roland KLEIN